



Comment porter plainte contre SFR???

Par neyl, le 11/07/2010 à 12:36

Bonjour, mon compagnon est parti à l'étranger pour son travail. Nous avons fait l'acquisition d'un bien immobilier il y a quelques mois et avons changé de coordonnées bancaires (compte en commun). Nous en informons alors notre opérateur de téléphonie mobile SFR. Suite à son départ pour l'étranger, mon compagnon résilie son contrat et abonnement chez SFR. Tout a été pris en compte (lettres de confirmation à l'appui). Pour tout départ à l'étranger suivant les clauses du contrat, une rupture de contrat est possible. De plus, n'allant pas jusqu'à la fin de son engagement de 2 ans avec SFR, à cause de son départ pour l'étranger, SFR l'a exonéré des sommes restant dues (courrier de confirmation à l'appui). A ma grande surprise, une facture des sommes restant dues (618€96) lui a été envoyée. Ayant fait opposition à ce prélèvement auprès de notre banque, SFR s'est permis de prélever la somme sur l'ancien compte de mon compagnon. Je voudrais porter plainte. Mais je ne connais ni les démarches ni la personne à contacter pour déposer une plainte contre SFR.

Pouvez-vous m'aider s'il vous plait car cela nous met financièrement dans la "panade" ce mois ci.

Merci à l'avance de votre réponse.